

PIRATES

4 Noirs américains devant
les assises de Paris

«En France, je suis d'abord Américain avant d'être noir»

Depuis le début du procès, ils étaient restés dignes, calmes, attentifs aux témoignages, indifférents au public, impassibles. Deux femmes, deux hommes, noirs, entourés de Blancs : Blancs en uniformes d'agents, de greffiers, de juges, de journalistes, de jurés...

Melvin Mc Nair, Joyce Tillerson, George Brown, Jean Mc Nair, un peu maigris par leurs deux ans de prison, usés mais résolus à ne renier ni leur révolte, ni leur spectaculaire détournement d'avion, même s'ils se trouvent un peu naïfs aujourd'hui.

Mais un des derniers témoins de la défense, juste avant le réquisitoire de l'avocat général, est un ami, un Noir qui vit en France : Georges Pumphrey. Comme Melvin, il a connu le racisme de l'armée U.S. stationnée en Allemagne et la menace d'aller se battre au Vietnam pour la cause de l'Occident. Comme les quatre, il s'est enfui des Etats-Unis en 1972, année des bombardements sur Hanoï

et de l'anéantissement des Black Panthers. Mais il part légalement, lui, en s'achetant un billet d'avion, et travaille maintenant comme ouvrier à Paris. Au moment de conclure son témoignage, sa voix se brise, il s'arrête. Le président l'incite à poursuivre, il se reprend un peu et continue : « Il m'a fallu des mois pour oser demander mon chemin à un agent de police dans la rue. Mais, ici, je suis Américain d'abord, Noir ensuite. Pour nous, Noirs, la France est un pays très cher ».

Mc Nair a les yeux rouges, Melvin baisse la tête pour pleurer, le témoin est en larmes. Et brusquement, toute la tension du procès gagne les rangs du public, de la presse et même les avocats...

C'est dans ce climat que l'avocat général se lance dans un réquisitoire filandreux : « Qui sommes-nous demande-t-il pour accuser l'Amérique alors que nous connaissons les bidonvilles, les ratonnades, les bavures policières ? » Il marque un point, puis il concède qu'il y a bien un problème de racisme aux

Etats-Unis, mais que la vie des quatre accusés n'a pas été déterminée par celui-ci. Il cite en exemple l'agent du FBI venu témoigner la veille, le cas de bonne insertion sociale : il est Noir, il ne détourne pas d'avions. « N'auraient-ils pu éviter de faire ce qu'ils ont fait ? » interroge l'avocat général. Et il s'attache à montrer que Mc Nair a choisi de désertir de son plein gré et que Brown est un petit délinquant professionnel. La salle proteste : Georges Brown n'a jamais commis que de petits vols, sans aucune violence.

De fait, ces quatre Noirs américains étaient plus proches des mouvements non-violents en faveur des droits civiques que de l'épopée armée des Black Panthers, même s'ils ont fait une tentative pour aller les rejoindre en Algérie. Et l'avocat général termine : « Je demande une peine de sept à neuf années de réclusion, qui ne les empêchera pas de retrouver leurs enfants qu'ils ont hélas abandonnés ».

Annette LEVY-VILLARD

Verdict aujourd'hui à la Cour d'assises de Paris.